

A.B.T.M.
Société par actions simplifiée au capital de 800 000,00 €
Siège social : Zone Industrielle des Îles Cordées – 38113 Veurey-Voroize
453 278 046 R.C.S. Grenoble

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024**

.../...

SIXIEME RESOLUTION

***Nomination de la société FCN en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la
Société***

L'Associé Unique décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six (6) exercices, la société FCN, société anonyme au capital de 10 758 176,00 euros, dont le siège social est situé 160, rue Louis Victor de Broglie – 51430 Bezannes, ayant pour numéro unique d'identification 337 080 089 R.C.S. Reims.

Les fonctions de la société FCN expireront à l'issue de la consultation de l'Associée Unique ou, en cas de pluralité d'associés, de la consultation de la collectivité des associés, appelée à délibérer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2030.

L'Associé Unique décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SEPTIEME RESOLUTION

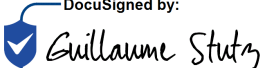
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

* * *

**Certifié conforme à l'original
Pour la société GROUPE ABTM
Guillaume STUTZ**

DocuSigned by:

38D5100554364D8...